



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hauts-de-Seine

**Division de l'organisation
scolaire**

DOS 1

Bureau n° 17-38

Affaire suivie par :

Camille Mascle

Courriel : ce.ia92.dos@ac-versailles.fr

Nanterre, le **28 MARS 2023**

167-177, avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie
92013 Nanterre Cedex

Madame, monsieur,

Vous pouvez demander l'inscription de votre enfant à un « enseignement international de langue étrangère » (EILE). Cet enseignement gratuit et optionnel de langue vivante étrangère en arabe, italien ou portugais est assuré par un professeur originaire d'un pays ayant passé pour un accord bilatéral avec la France.

L'inscription est possible pour une seule des langues de ce dispositif. Ce dispositif s'adresse à tous les élèves du CE1 au CM2. Les cours durent 1h30 par semaine, en plus des heures de classe obligatoires et ont lieu généralement après la classe ainsi que, en fonction des autres jours négociés avec les communes concernées, le mercredi, matin et/ou après-midi, et/ou le samedi matin. Ils peuvent regrouper des élèves qui proviennent de différentes écoles et peuvent donc se dérouler dans une école différente de celle où votre enfant est scolarisé.

Le recrutement des professeurs fait l'objet d'une attention particulière afin de s'assurer qu'ils possèdent les compétences requises pour enseigner à des enfants qui ont entre 7 et 11 ans. Par ailleurs, ces compétences sont régulièrement contrôlées par les inspectrices et inspecteurs de l'Éducation nationale. Les programmes d'enseignement de chaque langue sont élaborés en partenariat avec les pays partenaires chargés de l'enseignement. Ils visent à faire acquérir aux élèves un niveau leur permettant de comprendre et d'utiliser des expressions et des phrases simples dans la langue choisie.

Les résultats obtenus par votre enfant dans cet enseignement seront inscrits dans son livret scolaire afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Si vous souhaitez que votre enfant suive un enseignement international de langues étrangères, en plus des heures de classe habituelles, durant l'année scolaire 2023-2024; vous trouverez ci-joint un formulaire d'inscription à remplir et à remettre à l'école de scolarisation de votre enfant **au plus tard le 7 avril 2023.**

Une liste des écoles susceptibles d'accueillir le dispositif EILE accompagne ce courrier.

Par ailleurs, l'ouverture réelle du cours à la rentrée scolaire dépend du nombre de demandes reçues et de la possibilité pour le pays étranger partenaire de mettre un professeur à disposition pour assurer cet enseignement.

Madame, monsieur, je vous remercie de l'attention que vous porterez à la lecture de cette information.

**Le directeur académique des services
de l'Éducation nationale**

Frédéric FULGENCE